ALLO DOCTEUR #4 : pas d’électeurs – pas de chocolat.

Le sarcasme

– Allo Docteur… Ici François R, ministre de ceux qui ont du travail. J’ai décidé de supprimer les élections prud’homales car les syndicats n’ont plus assez de représentativité et il n’y a que 25% de participation des électeurs. Mais mes petits camarades de l’UMP m’en veulent parce que j’ai recours aux ordonnances plutôt qu’au parlement. Ça simplifie pourtant la vie de tout le monde !

Que dois-je faire ?

– Mon cher François, tu veux supprimer les élections où les candidats ne sont pas représentatifs et où les électeurs ne sont pas intéressés. Tu as bien raison.

Mais attention ! Tu dois aussi lutter contre le chômage ! Or certains députés européens et nationaux sont élus avec moins de 10% des inscrits et ne représentent personne. En contestant les élections, tu vas les mettre au chômage, ce qui dégradera encore les statistiques dont tu as la responsabilité.

Est-ce cela que tu veux ?

Constat

En France, la responsabilité de la défaillance d’un processus électoral est toujours rejetée sur les électeurs.

Les électeurs ne sont pas mobilisés par les élections prud’homales? Cessons de faire voter, ne remettons pas en cause les syndicats.

Les électeurs ne sont plus intéressés par les élections européennes? Ne mettons surtout pas en cause les partis, faisons plutôt peur aux électeurs avec l’extrémisme…

Quant aux législatives nationales… Frédéric Lefevre est élu avec 7,3% des inscrits, Meyer Habib est élu avec 4,7% des inscrits; belle légitimité de ceux qui font les lois de la France.

Règle n°4

Lors d’une élection organisée pour l’attribution d’une responsabilité publique, le candidat arrivé en tête sera validé à la condition que son score soit supérieur à l’ensemble des abstentions, des bulletins blancs et des bulletins nuls.

Source (entre autres) : http://www.lesechos.fr/